

CR de l'AG de Minga du 12/02/2018

Préambule

Dans ce compte-rendu ne sont pas repris les différents éléments déjà traités dans les rapports d'activités et moral et la contribution au débat d'orientation transmis en amont de l'Assemblée Générale.

Membres présents

1. Libre informatique (Baptiste Simon, Amélie Caro, Romain Sanchez, Glen Cavarlé)
2. Youpi et voilà (Patrice Gelbard, Stéphane Camboulive)
3. Finacoop (Mathieu Castaings)
4. Menuiserie Girard (Marianne Carrive)
5. Moscati (Christophe Tréguier)
6. Terra Libra (Thomas Burel)
7. Azade (François Verjus)
8. Graines del País (Jean-Luc Brault)
9. Xavier Hamon
10. Bernard Marey
11. Sophie Charconnet
12. Philippe Maingault
13. Emmanuel Antoine
14. Sabine Caron

Invités : Federico Puletti, Clara Drevet, Paule-Emile Geoffroy (jeunes chercheurs en sciences sociales et économiques rencontrés dans le cadre du projet CHIC) et Elise Demeulenaere (sociologue, invitée par Jean-Luc Brault)

Vérification du Quorum

Membres présents : x 14

Membres représentés : x 12

26 membres étant présent ou représentés sur 50 à jour de leur cotisation 2017, l'AG peut valablement délibérer.

Débat sur le rapport d'activités et moral 2017

Concernant l'opération en cours « Graines d'un Paris d'avenir qui a démarré le 24 septembre, il est noté qu'elle a mobilisé beaucoup de temps de travail qui s'est ajouté aux autres chantiers (projet CHIC, AMO Parhenay...) et que les permanents ne peuvent pas à eux seuls consacrer le temps nécessaire au plan de développement de Minga.

Cette campagne marque le rapprochement de Minga avec l'Alliance des cuisiniers, rattaché au mouvement Slow Food, et permet de consolider leurs relations. Elle révèle également la fragilité du milieu des artisans semenciers qui a encore du mal à se penser en organisation professionnelle et à porter collectivement ce type d'opération. Toutefois l'opération de communication du groupe Carrefour (lancée quelques jours avant le lancement de notre campagne) a su révéler le positionnement stratégique de ce type d'enseigne sur les semences paysannes (et la bio en général), ce qui a eu l'avantage de valider notre analyse critique à propos des logiques de marque auprès du Réseau Semences Paysannes, et de les amener à s'engager plus fermement sur le champ des communs. Cette campagne conduit également à quelques ouvertures du côté des institutionnels (avec la ville de Gennevilliers et de Paris) et d'autres professionnels (épiceries et entrepôt parisiens)

Sur la question du financement du travail de l'organisation, une discussion s'est notamment ouverte sur l'Économie Sociale et Solidaire. D'un côté, nous trouvons dans ce champ des initiatives d'entreprises de plus en plus nombreuses et de l'autre des politiques publiques qui vont dans le sens du Social Business. Cela accompagne le glissement de l'économie sociale vers l'économie solidaire qui marque la capacité de l'ESS, telle que définie par la loi Hamon, à intégrer des modes de management des start-ups sans se soucier de la socialisation des moyens de production pour préférer contribuer au développement par exemple d' "entreprises libérées ».

S'il existe effectivement des dispositifs d'accompagnement financiers pour les entreprises relevant de l'ESS, ils sont suffisamment bureaucratiques pour être avant tout destinés aux groupes de l'"économie solidaire" et aux experts de la technocratie. Ces indices nous amènent à considérer l'évolution de l'ESS avec une attention particulière, car elle ne sert pas toujours les intérêts des membres de Minga ni ceux qu'ils défendent à travers le positionnement de l'association.

Débat sur le rapport financier 2017

Le résultat négatif de cette année (-3463€) est plus modeste que prévu étant donné qu'il n'a pas été possible de commencer à financer le plan de développement de Minga comme il en avait été question lors de la présentation en AG du prévisionnel 2017 (pour un montant de 40000€), tout en assumant les engagements en cours (AMO, CHIC...) et pris en cours d'année ("Graines d'un Paris d'avenir"...).

Ce résultat, cumulé à celui des années précédentes (-11338€), n'a notamment pas permis de provisionner les remboursements des apports avec droit de reprise consentis en 2014 pour le projet de coopérative de formation (19336€).

De plus, le montant des cotisations qui stagne autour de 6500 euros, leur proportion dans le budget général (6 à 8% ces dernières années) et la structure des recettes de Minga tendent à assimiler l'organisation à un cabinet d'experts, ce qui n'est pas souhaitable.

Il est vital de rapprocher les intérêts de Minga de ceux de ses membres. Si un membre adhère à Minga, ce doit être par besoin, pas par philanthropie. Cela justifierait une augmentation des niveaux de cotisation et engagerait les membres à s'impliquer davantage dans l'organisation pour veiller à la défense de leurs intérêts.

Même s'il y a une valorisation du travail d'accompagnement et d'animation territoriale à mieux penser, la lecture de la structure de recettes de Minga doit montrer qu'elles sont directement liées aux intérêts des membres et mobilisées sur des priorités qui contribuent à réaliser, avec eux, l'objet de leur implication dans Minga.

Vote : Les rapports d'activité, moral et financier, sont approuvés à l'unanimité.

Débat d'orientation, plan de développement

La proposition est faite à l'Assemblée Générale de faire de Minga une Union Syndicale de producteurs d'intérêt général. Les discussions amènent à en préciser les termes :

- **Non corporative** = non centrée sur la défense d'intérêts particuliers qui ne portent pas une attention sur la situation d'autres métiers et/ou catégories professionnelles (cf. par ex le dualisme salarial/patronal) et s'adressent exclusivement à l'État (avec les pratiques de clientélisme, de co-gestion etc... qui vont avec)
- **Producteurs d'intérêt général** = qui participe à l'intérêt général sans s'en considérer "détenteur" et qui ne s'adresse donc pas exclusivement à l'État, qui n'est pas plus à considérer comme producteur ou garant de l'intérêt général à lui tout seul.
- **L'engagement syndical** = un engagement professionnel et politique à la fois, qui rompt avec la Charte d'Amiens de 1905 et part bien de la perspective visée dans l'article 23 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme où la construction d'un rapport de force va intrinséquement de pair avec la défense, pour tous, d'une rétribution et d'une protection sociale décentes.

La mutation de Minga en Union doit engager ses membres à s'organiser en Syndicats Professionnels pour mieux préciser et défendre les intérêts de leur branche, sans se bureaucratiser, dans la recherche de l'intérêt général, et en s'appuyant sur une réflexion croisée avec d'autres métiers. Cette inter-professionnalité permet de dépasser les tendances corporatives (en allant vers plus de solidarités entre professionnels/branches) et de trouver dans cette "Agora" des ressources (humaines, intellectuelles, matérielles...) qui pourraient manquer à chaque syndicat en interne.

Cette union permet d'ouvrir un espace où se travaille une culture de la coopération, là où la dépolitisation et l'atomisation des initiatives leur interdisent de penser leur organisation collective et poussent à déléguer la formulation et la défense de leurs intérêts à d'autres. C'est un lieu à partir duquel apprendre à partager et formuler des problématiques (qui n'est ni un problème ni une solution) et à retrouver une culture du bilan pour mieux

Minga, Faire Ensemble

capitaliser les actions menées et les évaluer au regard du plan de développement dans lesquelles elles s'inscrivent et de l'objectif visé sur la durée (en cesser avec la juxtaposition d'actions événementielles, temporaires et isolées).

Il s'agit en somme d'articuler la culture du "faire ensemble" à celle de "s'organiser ensemble".

Résolutions

L'AG donne mandat au CA pour

- **préparer la réforme des statuts** et fixer le montant des cotisations, en vue d'une prochaine AG Extraordinaire, à réunir avant l'été 2018 au plus tard.
- entamer des discussions (sur les revendications à porter, les services à développer...) avec les organisations professionnelles (constituées ou en germe) qui seront motivées pour **fonder l'Union Syndicale Inter-Professionnelle de Producteurs d'Intérêt Général à la prochaine AG**; une restitution des discussions en cours devant être faite à la prochaine AGE.

Demande spécifique :

Préciser à l'occasion de ce chantier la position de l'Union vis-à-vis de l'adhésion des indépendants / des auto-entrepreneurs / des salariés / des structures individuelles, ainsi que de syndicats de salariés.

Élection du Conseil d'Administration

Il est précisé que Jean-Pierre Dardaoud, président sortant, a exprimé son souhait de ne pas se représenter par une lettre motivée au CA, souhaitant passer la main à des membres susceptibles de mieux porter la nouvelle orientation de Minga qu'il a contribué à accompagner. L'AG le remercie chaleureusement pour son implication. Elle lui doit notamment d'avoir pu saisir toute l'importance de s'assumer "producteurs d'intérêt général".

Un débat s'ouvre ensuite à propos d'autres membres du CA sortant qui n'ont pas exprimé aussi explicitement leur volonté de se représenter ou non. Etant absents au moment de l'élection, l'ensemble du CA sortant est donc porté candidat, avec une nouvelle candidature (Thomas Burel de Terra Libra). Après décompte des votes, a été élu au CA à la majorité des voix présentes/représentées :

- Baptiste LARVOL-SIMON
- François VERJUS
- Thomas BUREL
- Gwenaëlle BRUMENT
- Mathieu CASTAINGS
- Sabine CARON